

QU'EST CE QUE LA VSME ?

DÉFINITIONS

La VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs) est une norme volontaire de reporting en matière de durabilité, publiée par l'EFRAG en décembre 2024. Elle est destinée aux PME non cotées et vise à simplifier la communication des informations ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

OBJECTIFS DE LA NORME

 Standardiser les informations ESG pour éviter les multiples questionnaires non coordonnés.

 Faciliter l'accès au financement durable en répondant aux attentes des investisseurs et partenaires commerciaux.

 Préparer les PME aux futures obligations réglementaires en matière de durabilité .

STRUCTURE MODULAIRE

La VSME propose deux modules :

 Module de base : Comprend 11 divulgations essentielles couvrant les aspects ESG fondamentaux.

 Module complet : Offre des divulgations supplémentaires pour les entreprises souhaitant fournir des informations plus détaillées .

QUI EST CONCERNÉ ?

Catégorie d'entreprises	Statut CSRD	Statut VSME	Échéance
Entreprises >1000 employés	Obligatoire	Non applicable	Reporting à partir de 2025 (exercice 2024)
Entreprises <1000 employés	Non concernées	Volontaire	Application immédiate possible
PME cotées	Obligatoire (reporté)	Non applicable	Reporting à partir de 2029 (exercice 2028)
PME non cotées	Non concernées	Volontaire	Application immédiate possible

*Source : Sami Eco

AVANTAGES POUR LES PME

- Simplicité** : Langage clair et accessible, sans jargon technique.
- Flexibilité** : Possibilité de choisir le niveau de reporting adapté à la taille l'entreprise.
- Crédibilité** : Renforce la confiance des partenaires commerciaux et financiers .